



Conseil économique et social

Distr. générale
6 janvier 2026

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique**

Cinquante-huitième session

Tanger (Maroc) (hybride), 2 et 3 avril 2026

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Tables rondes de haut niveau

Table ronde 1 : Exploiter la technologie au service de la croissance économique et de la transformation

Note de cadrage

I. Contexte

1. Entre 2000 et 2024, la croissance du PIB réel en Afrique a été en moyenne de 3,5 % par an¹, un chiffre modeste, mais constant, pendant plus de deux décennies. La croissance devrait encore se renforcer, pour atteindre 4,2 % en 2025, et 4,3 % par an en moyenne entre 2026 et 2027. Il s'agit d'une évolution encourageante, compte tenu du durcissement des conditions financières mondiales et de la persistance des pressions macroéconomiques.

2. Toutefois, la qualité et la structure de cette croissance continuent d'être faibles. La comptabilité de la croissance a permis de démontrer que la quasi-totalité de l'expansion observée entre 2000 et 2024 résultait non pas de gains d'efficacité, mais d'une accumulation de facteurs : intensification du capital, croissance de la main-d'œuvre. En moyenne, aucune contribution notable n'a été apportée par la productivité totale des facteurs, qui prend en considération les progrès technologiques, la qualité des institutions et l'efficacité dans l'utilisation des intrants. L'absence de croissance dans la productivité totale des facteurs témoigne de la lenteur de la réaffectation de la main-d'œuvre et du capital des secteurs à faible productivité vers le secteur manufacturier et les services modernes à plus forte productivité. Contrairement à l'Asie de l'Est, où l'industrialisation et la croissance de la productivité se sont renforcées mutuellement, la plupart des pays africains ont enregistré une faible hausse de la productivité et une mise à niveau industrielle limitée. Néanmoins, les faibles niveaux de productivité mettent en évidence de nombreuses possibilités inexploitées : une croissance tirée par la productivité, même modérée, pourrait considérablement favoriser l'expansion et la transformation économiques.

* E/ECA/CM/58/1.

¹ Toutes les données citées dans la présente note de cadrage sont tirées du *Rapport économique sur l'Afrique 2026* de la Commission économique pour l'Afrique, *La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique* (à paraître).



3. Dans ce contexte, les technologies d'avant-garde, en particulier celles qui exploitent la puissance des données, sont devenues un facteur déterminant des perspectives de croissance économique et de transformation de l'Afrique, car elles offrent au continent un « avantage du retardataire ». Bien que de nombreuses technologies de génération antérieure restent sous-utilisées en Afrique, les technologies d'avant-garde à forte intensité de données pourraient permettre de contourner les voies d'adoption progressives pour remédier de façon plus directe aux goulets d'étranglement structurels de longue date, en particulier en cas de restrictions budgétaires et financières. Parmi ces technologies d'avant-garde, on peut citer l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les drones, les technologies des énergies renouvelables, les mégadonnées et la chaîne de blocs.

4. Une fois effectivement déployées, les technologies d'avant-garde, en particulier celles qui impliquent des données, pourraient favoriser la transformation économique dans de nombreux secteurs essentiels (agriculture, industrie, finance, énergie, transports, services publics, etc.) en augmentant la productivité, en permettant la mise à niveau des chaînes de valeur et en facilitant une réorientation vers une plus forte productivité et des activités à plus forte valeur ajoutée. Un point important est que ces technologies permettent aux États africains de poursuivre leur transformation économique structurelle tout en devançant les modèles de développement à forte intensité de capital en vigueur, l'objectif étant de parvenir à une croissance plus diversifiée, plus résiliente et plus inclusive.

5. Les différentes possibilités offertes ont été confirmées grâce à des recherches menées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) : une augmentation d'une unité² dans l'adoption de technologies d'avant-garde pourrait générer 8,1 milliards de dollars supplémentaires de productivité totale globale des facteurs après cinq ans, soit environ 27,5 milliards de dollars de produit intérieur brut supplémentaire. Ces gains découleraient non seulement de l'amélioration de l'efficacité, mais aussi d'une meilleure mobilisation et d'une meilleure combinaison de la main-d'œuvre et du capital, grâce à une meilleure utilisation des compétences, à une participation accrue de la main-d'œuvre, et à une utilisation plus efficace des infrastructures physiques. Dans le secteur manufacturier et le secteur des services, l'adoption de technologies d'avant-garde entraînerait des gains de productivité statistiquement significatifs.

6. En Afrique, des modèles d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique sont déjà appliqués à des ensembles de données administratives intégrées pour transformer la mobilisation de recettes publiques. Durant l'exercice 2022/23, l'application de ces outils en Afrique du Sud pour améliorer la discipline fiscale a permis de collecter 293,7 milliards de rands supplémentaires, dont 101 milliards provenaient de vérifications axées sur les risques, et d'empêcher des remboursements frauduleux pour un total de 45 milliards de rands. Au Kenya, des systèmes de détection des anomalies, alimentés par l'intelligence artificielle, lancés en 2013, ont été utilisés pour aider à récupérer 62 milliards de shillings de recettes précédemment non déclarées au cours de l'exercice 2021/22.

² L'unité en question étant le score obtenu au regard de l'indice de préparation aux technologies d'avant-garde, établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans cet indice, une note est donnée pour cinq variables interconnectées servant à mesurer l'adoption et l'innovation technologiques : déploiement des technologies de l'information et des communications ; investissement dans la recherche-développement ; niveau des compétences parmi la population ; accès au financement ; activité de l'industrie. Pour de plus amples renseignements, voir Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Indice du niveau de préparation aux technologies de pointe, annuel (analytique)*. Disponible à l'adresse suivante : <https://unctadstat.unctad.org/datacentre/reportInfo/US.FTRI>.

7. Au-delà des finances publiques, l'interopérabilité des infrastructures de données publiques numériques et les analyses d'avant-garde génèrent des gains à l'échelle de l'économie. Les documents d'identité numériques liés aux régimes fiscaux et régimes de protection sociale (y compris les régimes utilisés pour payer les impôts et verser les prestations sociales) et aux registres des entreprises permettent d'intégrer les données en temps réel, de mieux cibler les versements de prestations sociales aux bénéficiaires visés et d'augmenter le nombre de bénéficiaires de ces régimes. On optimise ainsi les dépenses publiques tout en renforçant les ressources budgétaires. Par exemple, Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) transforme actuellement son système de santé, passant de la gratuité des services à un modèle d'assurance maladie sociale fondé sur la carte d'assurance maladie numérique *Kadi ya Matibabu*, qui couvre maintenant 92 % de la population (environ 1,6 million de personnes), relie les citoyens à tous les établissements de santé du pays, permet de suivre en temps réel l'utilisation et les coûts des services, et a déjà permis d'utiliser davantage les services, d'accélérer le traitement des patients et d'améliorer de façon mesurable la qualité des soins.

8. Les technologies d'avant-garde restructurent la production et la création de valeur ajoutée. Dans l'agriculture et l'agro-industrie, l'imagerie satellitaire, l'apprentissage automatique et la traçabilité numérique ont été utilisés pour optimiser les systèmes de production, gérer les risques climatiques et appuyer les décisions d'investissement, ce qui a permis de réduire les pertes après récolte de 10 à 30 % des pertes. Dans le secteur manufacturier et le secteur axé sur les ressources naturelles, l'utilisation de capteurs numériques, d'analyses avancées et de la maintenance prédictive a entraîné des gains de productivité de l'ordre de 15 à 25 %, ce qui a permis aux entreprises concernées de commencer à produire des produits plus complexes.

9. À la lumière des exemples ci-dessus, la question est de savoir comment ces gains peuvent être inscrits dans la durée et étendus à l'ensemble de l'économie. Dans de nombreux pays, l'adoption des technologies d'avant-garde demeure inégale, freinée par un accès insuffisant à l'énergie, un déficit de compétences avancées, la faiblesse des capacités institutionnelles, la limitation des ressources et des investissements et la fragmentation des marchés. Pour éviter que les technologies d'avant-garde ne restent limitées à quelques programmes pilotes isolés (ce qui limiterait les retombées et la capacité de transformation à l'échelle de l'économie), il est essentiel de remédier à ces contraintes en investissant de manière ciblée dans les infrastructures de base, le capital humain, la cohérence des réglementations et l'intégration régionale. Une fois les bases adéquates mises en place, les technologies d'avant-garde fondées sur les données représentent un moyen crédible de tirer parti de l'« avantage du retardataire » du continent et d'accélérer la transformation structurelle, de renforcer la résilience et de favoriser la croissance inclusive.

II. Objectifs

10. La table ronde offrira un cadre de haut niveau permettant aux participants d'examiner les moyens d'utiliser les technologies d'avant-garde et l'exploitation stratégique des données en tant qu'atout économique pour doper la productivité, créer davantage de valeur ajoutée et accélérer la transformation structurelle malgré la rigueur budgétaire et financière. Le débat portera sur les questions de base suivantes :

a) Comment les États africains peuvent-ils accélérer la mise au point et l'adoption de technologies d'avant-garde ainsi que la collecte et l'utilisation de données pour accroître la productivité dans les secteurs essentiels, créer davantage de valeur ajoutée et opérer une transformation structurelle, alors qu'ils sont freinés par les ressources limitées, les lacunes en matière de

capacités, le mauvais enchaînement des mesures adoptées et la fragmentation de la réglementation ?

b) Quelles mesures les États africains peuvent-ils prendre pour que les leviers de croissance clés (énergie et infrastructures, compétences et capital humain, institutions et gouvernance) soient adaptés aux technologies d'avant-garde et aux systèmes de données, et partant, pour que les sauts technologiques procurent des avantages à l'échelle de l'économie au lieu de générer des succès isolés ?

c) Comment les États africains devraient-ils concevoir les cadres de gouvernance et d'appropriation des données et veiller à leur mise en œuvre effective, afin de s'assurer que les données soient un bien stratégique d'intérêt public et un atout économique, de favoriser l'innovation et l'investissement, et de renforcer l'emploi, la capacité budgétaire et la résilience face aux chocs économiques et climatiques ?

III. Public cible

11. La table ronde s'adresse :

a) Aux ministres et aux hauts fonctionnaires représentant les ministères chargés des finances, de la planification ou du développement économique ;

b) Aux ministres et aux hauts fonctionnaires représentant les ministères des affaires étrangères ;

c) Aux ministres et aux hauts fonctionnaires représentant les ministères chargés du commerce ;

d) Aux ministres et aux hauts fonctionnaires représentant les ministères chargés de la santé ;

e) Aux partenaires de la CEA.

IV. Intervenants et modérateur(trice)

12. Les informations concernant les intervenants et le/la modérateur(trice) de la table ronde seront publiés en temps utile.

V. Personnes référentes

13. Les personnes référentes de la table ronde sont l'Administrateur en charge de la Section de l'analyse macroéconomique, Division des politiques macroéconomiques, du financement et de la gouvernance de la CEA, M. Hopestone Kayiska Chavula (chavula@un.org), et M^{me} Nadia Ouedraogo, économiste au sein de la même section de la même division de la CEA (nadia.ouedraogo@un.org).